

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 juin 2013.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 juin 2013

2013 R. 19 - Désignation d'un représentant de la Ville de Paris au sein du Comité consultatif de l'Etablissement public « Paris-Saclay ».

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris et notamment son article 28 ;

Vu le rapport de M. Bertrand DELANOE, Maire de Paris, en date du 28 mai 2013 ;

Sur la proposition de M. Bertrand DELANOE, Maire de Paris,

Délibère :

Est désigné pour représenter la Ville de Paris au sein du Comité consultatif de l'Etablissement public « Paris-Saclay » :

M. Pierre MANSAT.